

# Communauté de Haute Provence

## Compte-rendu du Conseil de Communauté Du Jeudi 18 Août 2016 à 18 h 30 à St Martin-les-Eaux

Le précédent compte rendu ne fait l'objet d'aucune observation.

Monsieur Stéphane DELRIEU est désigné secrétaire de séance

Des invitations pour l'inauguration du CLSH de Virebois à Mane ont été distribuées et Monsieur DEPIEDS précise que cette inauguration a été un peu précipitée et provoquée par la venue d'une Secrétaire d'État qui a proposé une visite de ce bâtiment. L'État a d'ailleurs financé cette opération à hauteur de 180 000 €.

### 1 – Commerce de proximité à Dauphin :

Monsieur Le Président est autorisé, à l'unanimité, à signer les marchés avec les entreprises suivantes :

Entreprises	Lot	Montant H.T.	Montant T.T.C.
• COMBA	I - «Démolitions-Gros Œuvre-Etanchéité»	229 067.75 €	274 881.30 €
• S.E.T.P.	II - «VRD»	68 216.45 €	81 859.74 €
• FILIPPO B.	III - «Cloisons - Doublages - Faux-Plafonds»	33 417.76 €	40 101.31 €
• Menuiserie LUNGO Jacky	IV - «Menuiseries intérieures»	23 717.53 €	28 461.04 €
• Sarl MICHEL	Va - «Menuiseries Extérieures»	41 942.00 €	50 330.40 €
• Sarl MICHEL	Vb - «Serrurerie»	54 402.47 €	65 282.96 €
• SOMAREV	VI - «Revêtement sol - Faïences»	25 139.85 €	30 167.82 €
• BORG Peinture	VII - «Peinture»	13 539.82 €	16 247.78 €
• LATIL Electricité	VIII - «Électricité»	51 521.00 €	61 825.20 €
• CAP CLIM	IX - «Plomberie - Sanitaires - Chauffage - Ventilation»	34 878.30 €	41 853.96 €

### 2 – Hôtel d'Entreprises – Avenants :

Par 19 Voix «POUR» et 3 «ABSTENTIONS», Monsieur Le Président est autorisé à signer les avenants avec les entreprises suivantes :

Entreprises	Lots	Montant H.T.
• Gal S.A.	II - «Gros Œuvre»	+ 1 905.50 €
• ARBATS	IV - «Charpente»	+ 13 748.13 €
• SEGIP	V - «Cloisons»	+ 5 998.23 €
• SOMAREV	VII - «Revêtement sols»	- 8 911.05 €
• V.S.M.	IX - «Serrurerie»	+ 1 800.00 €
• CAPARROS Electricité	X - «Electricité»	- 2 173.00 €
• ROUSSELET	XI - «Plomberie»	+ 3 515.27 €

### 3 – Réseau de Chaleur à Saint Marin-Les-Eaux – Avenants :

A l'unanimité, Monsieur Le Président est autorisé à signer les avenants suivants :

Lots	Entreprises	Montant H.T.
1 - «Démolition - Terrassement - Gros Œuvre - Maçonnerie»	Sas ADTP	+ 4 211.75 €
2 - «Réseau chauffage extérieur y compris terrassement»	Sarl AILLIAUD Frères	+ 4 150.00 €
3 - «Chauffage bois + fioul - Plomberie - Électricité»	Sarl AILLIAUD Frères	+ 2 535.20 €
4 - «Métallerie - Trappe carrossable»	Sarl Menuiserie Aluminium Louhannaise	+ 1 800.00 €

### 4 – Fourniture de carburant – Consultation :

Les élus sont informés de la nécessité de lancer une consultation car le seuil des marchés est de 25 000 € et notre groupement dépasse désormais ce montant.

## 5 - Virements et ouverture de crédits :

### ↳ Virements de crédits :

#### A - Budget Principal - Investissement :

Article / Opération à créditer	Montant	Article à débiter	Montant
<b>Article 2314-120</b> «Pôle Enfance Reillanne»	1 500 €	<b>Article 022</b> «Dépenses imprévues»	- 1 500 €
<b>Article 4581 - Mane</b> «Illumination Cidatelle»	50 €	<b>Article 022</b> «Dépenses imprévues»	- 50 €

#### B - Budget Annexe - Fonctionnement :

Article à créditer	Montant	Article à débiter	Montant
<b>Article 673</b> «Titres annulés»	1 000 €	<b>Article 022</b> «Dépenses imprévues»	- 1000 €

### ↳ Ouverture de crédits :

#### Budget Principal - Fonctionnement :

Considérant le versement d'une recette non inscrite au budget provenant d'un acompte des crédits LIFE, et considérant les crédits insuffisants au Compte 73925 et 6413, il est proposé l'ouverture de crédits suivants :

Crédit à ouvrir Partie DÉPENSES	Montant	Crédit à ouvrir Partie RECETTES	Montant
73925 - F.P.I.C.	70 000 €	74 - Subv. Européenne LIFE	100 000 €
6413 - Personnel auxiliaire	30 000 €		

Il est précisé que les crédits ouverts au 73925 sont la suite de la décision du Conseil de Communauté de supporter le Fonds de Péréquation en totalité (y compris la part des communes).

## 9 - Questions diverses :

### A - Programme Appel à Manifestation d'Intérêt (A.M.I.) :

La Communauté a été retenue à ce programme.

Le Président doit être autorisé à signer la convention tripartite entre l'Etat, la Région et notre Groupement pour la mise en œuvre une étude de stratégies foncières.

Cette question est adoptée à l'unanimité.

Monsieur JACOD a déjà travaillé sur un cahier des charges en vue de la consultation d'un cabinet d'études (Architecte-Urbaniste). Il se propose d'en discuter avec les élus intéressés.

### B - Villemus - Eglise Saint Etienne - Avenant à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage :

La convention datant de 2012 prévoyait une enveloppe de 120 000 €. La consultation réalisée en 2016 aboutit à un montant de travaux de 170 000 € TTC. Il y a donc lieu de signer un avenant avec la Commune de Villemus.

Mane, le 22 Août 2016



Le Président de la Communauté  
de Haute Provence,

Jacques DEPIEDS